



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'animation rurale

Question écrite n° 27773

Texte de la question

Mme Delphine Batho alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes de l'ensemble des acteurs de la culture et de l'éducation populaire en milieu rural. L'Union régionale des foyers ruraux de Poitou-Charentes s'est vue supprimée une subvention d'État de 20 000 euros, accordée dans le cadre d'une convention triennale signée en 2007. Alors que l'éducation artistique et le droit à la culture pour tous sont essentiels, ce sont précisément les aides relatives aux actions menées auprès des plus démunis qui font les frais des réductions budgétaires. Ce désengagement de l'État va remettre en cause le travail réalisé depuis de nombreuses années en matière de démocratisation de la culture, notamment en milieu rural où elle est essentielle au développement du lien social. L'existence même des structures telles que l'URFRPC est menacée. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement envisage pour permettre à ces structures de poursuivre les missions qui leur ont été confiées et s'il est possible que l'État revienne sur sa décision de suppression de la subvention de 20 000 euros attribuée à l'URFRPC par la convention triennale de 2007.

Texte de la réponse

Les actions d'élargissement des publics constituent une priorité du ministère de la culture et de la communication qui entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures qu'elle soutient. Par ailleurs, le ministère de la culture et de la communication développe un dialogue interministériel avec les ministres en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent fortement la dimension culturelle dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'interventions prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, et surtout de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles en liaison avec les collectivités territoriales. C'est ainsi que le plan d'éducation artistique et culturelle du Gouvernement adopté le 30 janvier 2008 fait du développement de l'éducation artistique et culturelle une priorité notamment à travers le partenariat entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. En ce qui concerne plus particulièrement les onze fédérations d'éducation populaire signataires de la charte culture-éducation populaire, et en particulier la Confédération nationale des foyers ruraux, le ministère de la culture et de la communication reconnaît le travail éducatif qu'elles mènent. Il relève ainsi, dans le maillage culturel que la FNFR réalise dans les zones rurales, autant d'actions nécessaires et favorisant l'accès à la culture des publics éloignés de l'offre des institutions. Sensible aux difficultés ressenties actuellement, le ministère de la culture et de la communication assure que les engagements pris pour mettre en place une meilleure cohésion sociale devraient permettre aux fédérations d'éducation populaire de continuer à mener à bien leurs missions ancrées sur les territoires et porteuses de projets culturels, en lien avec la dynamique du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ». En ce qui concerne plus particulièrement l'Union régionale des foyers ruraux de Poitou-Charentes, le ministère de la culture et de la communication vous informe que le directeur régional des affaires culturelles de cette région, Jean-Paul Godderidge, a reçu leur président, Bernard Gaborit, ainsi que leur directeur, Jean-Jacques Epron. Le directeur régional, à la suite de cet entretien, a octroyé à l'URFRPC une subvention de 13 000 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Batho](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27773

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6278

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10922